

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.04.24 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur la dissolution du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (SMBDRV).

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu l'arrêté préfectoral n°316/2006/DRCL2 du 16 novembre 2006 portant création du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-353 0005 du 19 décembre 2011 portant sur le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines ;

Vu l'article 5212-33 premier alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles et notamment l'article 5 relatif à la durée du SMBDRV ;

Vu la délibération n°2011.12.02 du Comité syndical du SMBDRV du 5 décembre 2011 approuvant le Plan Local de Déplacements ;

Vu la délibération n°2012.01.01 du Comité syndical du SMBDRV du 18 janvier 2012 demandant la dissolution du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines soumis à la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale après présentation devant la commission départementale de coopération intercommunale des Yvelines le 28 avril 2011 ;

Le Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles a été créé par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2006. Les statuts du SMBDRV précisent que le « syndicat mixte a pour objectif l'élaboration d'un plan local de déplacements conformément aux dispositions de l'article 102 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain ».

Le Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles regroupe les communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc ainsi que Bailly, Châteaufort, le Chesnay, les Clayes-Sous-Bois et Vélizy-Villacoublay. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin ont intégré Versailles Grand Parc.

L'enquête publique du PLD s'est terminée le 28 juin 2011 et le Syndicat Mixte a approuvé le PLD par délibération le 5 décembre 2011. Dans ces conditions, le Syndicat Mixte a donc rempli sa mission et devient sans objet.

Après dissolution du SMBDRV, les communes ayant participé à l'élaboration du Plan Local de Déplacements souhaitent suivre ensemble la mise en œuvre du PLD dans le cadre d'un « comité de pilotage » dont les modalités de fonctionnement sont décrites ci-après :

➤ **Objet du comité de pilotage :**

Le comité de pilotage a pour objet le suivi de la mise en œuvre du Plan Local de Déplacements du Bassin de la Région de Versailles.



Dans le cadre de ce comité de pilotage, les communes pourront ainsi faire part de l'avancement des actions du PLD, échanger et partager les savoir-faire et bonnes pratiques, maintenir et développer la dynamique du PLD.

➤ Dénomination et composition du comité de pilotage :

Le comité de pilotage dénommé « *Suivi de la mise en œuvre du PLD* » regroupera les collectivités suivantes : la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la commune de Châteaufort, la commune du Chesnay, la commune des Clayes-Sous-Bois, la commune de Vélizy-Villacoublay.

➤ Organisation des réunions du comité de pilotage :

- les membres du comité de pilotage se réuniront autant que de besoin ou à la demande d'une commune, au minimum deux fois par an.
- Les services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc auront en charge d'organiser les réunions (invitation, proposition d'ordre du jour, compte-rendu).

Il est proposé aux membres du conseil de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de donner un avis favorable à la dissolution du SMBDRV.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles*
- 2) *approuve la participation de Versailles Grand Parc au suivi du Plan local de Déplacements*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREP 70

170412

